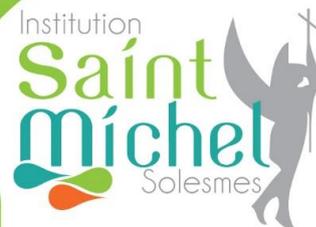




# Saint Michel Hebdo



13, rue Emile Zola  
59730 SOLESMES  
Tél. 03.27.37.33.77

www.saint-michel-solesmes.com



## Hebdo

Numéro **3**

Du **23** au **29 sept. 2024**

Semaine n° **2**



### Mot du directeur

« Lorsque je suis allé à l'école, ils m'ont demandé ce que je voulais être lorsque je serai grand. J'ai répondu « heureux ». Ils m'ont dit que je n'avais pas compris la question, j'ai répondu qu'ils n'avaient pas compris la vie. »

John Lennon



Que demande-t-on à nos jeunes ? Pourquoi les forme-t-on ?

Nous augmentons les compétences de nos jeunes qui nous sont confiés pour qu'ils puissent réussir leur vie. La réussite passe par la validation de l'examen mais aussi par la construction de leur personne insistant sur les valeurs de respect, de qualité de regard porté sur l'autre. Apprenons leur la retenue dans certaines paroles, de certains actes pour que l'on puisse vivre ensemble de manière plus heureuse.

Bonne semaine.

C. Lobry, chef d'établissement



### Apel



#### • ASSEMBLÉE GÉNÉRALE •

Comme annoncé dans le St Michel hebdo [n°1](#), l'assemblée générale de l'APEL à laquelle tous les parents sont invités se déroulera le **mardi 24 septembre à 20h00 en salle St Gabriel**.

Venez nombreux !

L'équipe APEL

### Les Amis de Tous les Enfants du Monde

SAM.  
**12**  
OCT. | 20h00

CAUDRY  
BASILIQUE STE MAXELLENDÉ

présentent *Au café des amis*



Bayard Musique



#### • CONCERT •

L'association « Une École pour le Bénin » organise un concert avec **les Amis de Tous les Enfants du Monde, le samedi 12 octobre à 20h00 en la Basilique Ste Maxellende**.

L'intégralité de la recette sera reversée à Sœur Marie Stella pour son association « Vivre dans l'Espérance » pour la reconstruction de son orphelinat au Togo.

D. Grière, président de l'association Une École pour le Bénin



## Informations générales

« Le Fils de l'homme est livré... »

« Si quelqu'un veut être le premier, qu'il soit le serviteur de tous »

(Mc 9, 30-37)

Agenda



Sam. 28 et dim. 29 sept. : Pèlerinage des mères de famille	
<b>Lun.</b> 23 Sept. St Constant	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exposition et conférence sur la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale à Solesmes : 14.00 - 15.25 : 3<sup>ème</sup> Bleuet 15.35 - 17.00 : 3<sup>ème</sup> Jasmin</li> <li>• Devoir surveillé d'histoire 3<sup>ème</sup> : 15.25 - 16.20 : 3<sup>ème</sup> Myosotis 16.20 - 17.15 : 3<sup>ème</sup> Edelweiss</li> <li>• 18.15 : Réunion d'information 1<sup>ère</sup> / Tle</li> </ul>
<b>Mar.</b> 24 Sept. Ste Thècle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Devoir surveillé d'histoire 3<sup>ème</sup> : 09.35 - 10.30 : 3<sup>ème</sup> Bleuet 15.25 - 16.20 : 3<sup>ème</sup> Glycine</li> <li>• 10.30 : Remise des certification Cambridge des élèves de Messieurs Hecquet et Moreel</li> <li>• Exposition et conférence sur la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale à Solesmes : 11.00 - 12.20 : 3<sup>ème</sup> Myosotis 14.00 - 15.25 : 3<sup>ème</sup> Edelweiss 15.35 - 17.00 : 3<sup>ème</sup> Glycine</li> <li>• 20.00 : Assemblée générale de l'APEL</li> </ul> <p style="text-align: right;">Joyeux anniversaire à Alysa G. (Tle) et Océlia R. (3<sup>ème</sup>)</p>
<b>Mer.</b> 25 Sept. St Hermann	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 08.45 - 11.45 : Visite du centre d'incendie et de secours de Solesmes 6<sup>ème</sup> / 5<sup>ème</sup> pensionnaires</li> <li>• 08.40 - 09.35 : Devoir surveillé d'histoire 3<sup>ème</sup> Jasmin</li> </ul> <p style="text-align: right;">Joyeux anniversaire à Nina G. (Tle) et Julianna P. (5<sup>ème</sup>)</p>
<b>Jeu.</b> 26 Sept. SS. Côme, Damien	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 15.10 : Temps Spi</li> <li>• Évaluations nationales 2<sup>nde</sup> : 15.15 - 17.15 : Français et maths 2<sup>nde</sup> C</li> <li>• 18.45 : Les anniversaires du mois internat</li> </ul> <p style="text-align: right;">Joyeux anniversaire à Léa C. (6<sup>ème</sup>), Léandre D-A. (6<sup>ème</sup>) et Valentino R. (Tle)</p>
<b>Ven.</b> 27 Sept. St Vincent de Paul	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elections des élèves délégués 1<sup>ère</sup> / Tle</li> <li>• Fête de la St Michel : Soirée d'intégration collège et lycée 17.00 : Trail urbain, marche (réservé aux élèves) 18.00 : Trail urbain, course (réservé aux élèves) 19.00 : Trail urbain, marche et course (ouverts à tous) 20.00 - 21.30 : Soirée chants et louange</li> </ul>
<b>Sam.</b> 28 Sept. St Venceslas	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 09.00 : « Nettoyons Solesmes » avec les jeunes conseillers municipaux</li> </ul> <p style="text-align: right;">Joyeux anniversaire à Paul B. (3<sup>ème</sup>), Lise D. (Tle) et Ninon T. (3<sup>ème</sup>)</p>
<b>Dim.</b> 29 Sept. St Michel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ...</li> </ul> <p style="text-align: right;">Joyeux anniversaire à Thomas C. (Tle), Clémence D. (3<sup>ème</sup>) et Estéban W. (2<sup>nde</sup>)</p>

• Aide à la demi-pension - (Rappel) :



Annexe 1 Barème ADP

## Convention Aide à la Demi-Pension Barème Aide à la demi-pension Septembre à décembre 2024

Le Département du Nord reconduit à la rentrée scolaire 2024 son action en faveur des collégiens qui, pour des raisons essentiellement financières, ne seraient pas en mesure d'accéder à la demi-pension de leur établissement.

Cette aide départementale, qui doit permettre à chaque enfant de prendre un repas le midi, dépend des ressources de la famille, en fonction du barème arrêté ci-dessous.

**Vous êtes domicilié dans le département du Nord  
et votre enfant est scolarisé dans un collège ou un lycée Professionnel en Prépa-Métiers  
(même hors département du Nord).**

**En fonction des ressources indiquées  
sur l'avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023,  
vous pouvez prétendre à**

### **l'aide à la demi-pension**

dont les montants par repas s'élèvent à :

1,87 €

1,44 €

0,89 €

*En cas de diminution avérée des ressources depuis 2023,  
votre demande pourra être réexaminée à partir de justificatifs.*

Nombre d'enfants à charge	PLAFONDS DE RESSOURCES * POUR UNE AIDE A :		
	1,87 €	1,44 €	0,89 €
1	14 628€	18 003€	21 379€
2	16 312€	20 067€	24 531€
3	17 996€	22 131€	27 683€
4	19 680€	24 195€	30 835€
5	21 364€	26 259€	33 987€
6	23 048€	28 323€	37 139€
7	24 732€	30 387€	40 291€
8	26 416€	32 451€	43 443€
9	28 100€	34 515€	46 595€
10	29 784€	36 579€	49 747€
Par enfant supplémentaire	1 684€	2 064€	3 152€

\* revenu fiscal de référence

Le collège se tient à votre disposition pour vous communiquer les pièces justificatives à joindre.

Annexe Barème ADP

• **Attribution des bourses nationales d'études du second degré de collège - (Rappel) :**



Les dossiers de bourses nationales **collège** seront à retirer au secrétariat à partir **du lundi 16 septembre**. Ils devront être rendus impérativement pour **le lundi 7 octobre**.

Vous trouverez ci-dessous, la notice d'information. Elle vous permettra de calculer si vous pouvez en bénéficier (*avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023*).

Les **collégiens** refont la demande chaque année.

Un simulateur de bourse de **collège** est accessible pour les familles sur le site :

<https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/college/simulateur.html>

Annexe 2



## Demande de bourse nationale de collège pour l'année scolaire 2024-2025

La demande de bourse nationale de collège<sup>1</sup> est émise par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Partie à conserver

### Notice d'information

#### 📖 Qu'est ce que la bourse nationale de collège ?

La bourse nationale de collège vous aide à financer les frais de scolarité de votre enfant qui est déjà ou va rentrer dans un collège public ou un collège privé sous contrat ou au Centre National d'Enseignement à Distance (CNED).

#### 📖 Quels sont les critères d'obtention de cette bourse ?

La bourse de collège est obtenue en fonction de deux critères :

– **Les ressources de la famille** : c'est le revenu fiscal de référence inscrit sur le ou les avis d'imposition 2024 sur les revenus de 2023 du ménage du demandeur.

! **Si vous êtes en concubinage, c'est la somme de vos revenus fiscaux de référence et de ceux de votre concubin qui est prise en compte.**

– **Les enfants à charge rattachés à votre foyer fiscal** (présents sur votre avis d'imposition) : les enfants mineurs, les enfants majeurs célibataires et les enfants handicapés.

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pouvez bénéficier d'une bourse de collège, selon les ressources de la famille et le nombre d'enfant(s) à charge :

Nombre d'enfant(s) à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou +
Plafond de revenus 2023 à ne pas dépasser	17 927€	22 064€	26 201€	30 338€	34 476€	38 613€	42 750€	46 886€

Pour savoir si vous avez droit à la bourse nationale de collège et pour estimer son montant, vous pouvez utiliser le simulateur : [education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee](https://education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee)

#### 👤 Qui peut faire cette demande ?

Un responsable légal de l'élève (père, mère ou tuteur) ou une personne en charge de l'élève.

#### 📄 Comment faire ma demande de bourse nationale de collège ?

Vous pouvez faire votre demande en version papier ou en ligne directement sur le portail Scolarité services de votre académie avec votre compte EduConnect :

! **du 1er septembre au 17 octobre (inclus) 2024**

Le service de demande en ligne n'est pas ouvert pour les établissements privés.

! **Si votre enfant a fait sa rentrée dans un établissement public de l'Éducation nationale, et que lors de son inscription ou réinscription vous avez consenti à l'étude automatique de votre droit à bourse, ne remplissez pas ce formulaire. L'administration reviendra vers vous lorsque votre dossier sera traité.**

1. Articles R. 531-1 à D. 531-12 et D. 531-42 à D. 531-43 du Code de l'éducation

2. Le portail Scolarité Services est une offre de services en ligne mis à la disposition des représentants légaux de l'élève par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Si vous ne pouvez pas déposer une demande en ligne ou si l'élève poursuit ses études en collège privé, vous pouvez faire votre demande en suivant ces étapes :

1. Remplissez les pages 3 à 5 de ce formulaire ;
2. Rassemblez les documents justificatifs ;
3. Remettez ou envoyez le formulaire rempli et signé et tous les documents justificatifs le plus tôt possible à l'établissement où l'élève est scolarisé.



## Quels sont les documents justificatifs à joindre ?

- une copie de votre avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023
- ou tout autre document mentionnant votre numéro fiscal

Le numéro fiscal figure sur votre déclaration de revenus pré-remplie, sur vos avis d'impôt (avis de situation déclarative, impôt sur le revenu).

**Vous devez également fournir selon votre situation les documents suivants :**

Selon votre situation	Documents complémentaires à fournir
Si vous vivez en <b>concubinage</b> <sup>1</sup>	- Avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 de votre partenaire ou tout autre document mentionnant le numéro fiscal de votre partenaire
Si l'élève pour lequel vous demandez la bourse est <b>désormais à votre charge</b> et ne figurait pas sur votre avis d'imposition	- Attestation de paiement de la CAF indiquant les enfants à votre charge - Justificatif du changement de résidence de l'élève
Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la <b>tutelle</b>	- Copie de la décision de justice désignant le tuteur <b>et</b> une attestation de paiement de la CAF <b>ou</b> - De la décision du conseil de famille <b>et</b> une attestation de paiement de la CAF

Si votre enfant est inscrit dans un établissement privé, vous pouvez choisir de compléter une procuration (cerfa N°15985), la bourse pourra ainsi être directement versée à l'établissement de votre enfant pour payer sa scolarité.



## Pour les élèves inscrits au CNED :

- Pour les élèves de moins de 16 ans, un avis favorable à l'inscription en scolarité réglementée **est nécessaire lors du dépôt de la demande de bourse.**

Si la démarche n'a pas été faite, il faut dès maintenant imprimer une demande d'inscription en scolarité réglementée sur le site du CNED, la remplir et la transmettre à la **Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN)** du lieu de résidence de l'élève.

À réception de l'avis favorable du **Directeur Académique des Services de l'Éducation nationale (DASEN)**, remplissez votre demande de bourse, envoyez-la au service compétent **avec l'avis favorable réceptionné.**

- Pour les élèves de plus de 16 ans, vous pouvez remplir votre demande de bourse et la faire parvenir au service des bourses compétent.

**Pour les élèves inscrits au CNED en classes de l'enseignement général de niveau collège :** la demande de bourse sera à envoyer par courrier postal au service des bourses de l'académie (SAB) de Rouen.

**Pour les élèves inscrits au CNED en classes de l'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) de niveau collège :** la demande de bourse sera à envoyer par courrier postal au service des bourses de l'académie (SAB) de Toulouse.

Pour connaître les coordonnées de ces services, renseignez-vous auprès de l'établissement fréquenté par votre enfant ou sur le site [cned.fr/les-modalites-de-demande-de-bourse-au-college](http://cned.fr/les-modalites-de-demande-de-bourse-au-college)

1. Nous considérons que vous vivez en concubinage si vous partagez avec votre partenaire votre domicile sans avoir le même avis d'imposition.

• **Attribution des bourses nationales d'études du second degré de lycée - (Rappel) :**



**Attention ! Nouveauté cette année : tous les élèves même ceux boursiers en 2023 / 2024 doivent faire ou refaire une demande de bourses.**

Tout élève scolarisé en **lycée**, boursier ou non en 2023/2024 doivent déposer un dossier de demande de bourses nationales **lycée**.

**Ressources** : c'est le revenu fiscal de référence inscrit sur l'avis d'imposition 2024 sur les revenus de 2023. Cependant, en cas de diminution sensible et durable (*retraite, chômage ou longue maladie...*) ou d'augmentation (*reprise du travail après chômage ou longue maladie, conjoint débutant un travail...*) indiquer les moyens d'existence correspondant à l'année du changement.

Le dossier de demande de bourse est à retirer à l'accueil de l'établissement à partir **du lundi 16 septembre**. Le dossier dûment complété est à déposer à l'accueil de l'établissement ou à nous renvoyer par courrier avant **le lundi 7 octobre**.

Pour les modalités d'attribution, les dates à respecter et les pièces à joindre merci de vous rendre sur le site :

[www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee](http://www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee)

Annexe 3



## Demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2024 - 2025

La demande de bourse nationale de lycée<sup>1</sup> est émise par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

### Comment faire ma demande de bourse nationale de lycée ?

- 1- Je lis la notice.
- 2- Je rassemble les documents justificatifs.
- 3- Je remplis le formulaire en pages 3, 4 et 5.
- 4- J'envoie la demande remplie et signée et tous les documents justificatifs à l'établissement où l'élève est scolarisé.

Vous pouvez faire votre demande en version papier ou en ligne directement sur le portail Scolarité services de votre académie avec votre compte EduConnect<sup>2</sup> :

**du 1er septembre au 17 octobre (inclus) 2024**

Le service de demande en ligne n'est pas ouvert pour les établissements privés.

Si votre enfant a fait sa rentrée dans un établissement public de l'Éducation nationale, et que lors de son inscription ou réinscription vous avez consenti à l'étude automatique de votre droit à bourse, ne remplissez pas ce formulaire. L'administration reviendra vers vous lorsque votre dossier sera traité.

Partie à conserver

### Notice

#### Qu'est ce que la bourse nationale de lycée ?

La Bourse nationale de lycée vous aide à financer les frais de scolarité de votre enfant, si celui-ci est scolarisé ou va rentrer dans un **lycée public** ou un **lycée privé habilité à recevoir des boursiers nationaux** ou au **Centre national de l'enseignement à distance (CNED)**.

#### Qui peut faire cette demande ?

Un responsable légal de l'enfant (père, mère ou tuteur) ou une personne en charge de l'enfant.

#### Qui est concerné par la demande de bourse nationale de lycée ?

**Sont concernés par cette aide financière** les élèves inscrits en lycée général, technologique ou professionnel, dans un établissement régional d'enseignement adapté (EREA) ou dans une classe complète réglementée de niveau lycée au centre national de l'enseignement à distance (CNED).

**Ne sont pas concernés par cette aide financière :**

- Les apprentis (Pour en savoir plus rapprochez-vous de votre région)
- Les étudiants et élèves inscrits en BTS (Pour en savoir plus rendez-vous sur [messervices.etudiant.gouv.fr](http://messervices.etudiant.gouv.fr))

#### Quels sont les critères d'obtention de cette bourse ?

La bourse nationale de lycée est obtenue en fonction de deux critères :

**1. les ressources de la famille** : c'est le revenu fiscal de référence, inscrit sur votre avis d'imposition 2024 sur les revenus de 2023.

Si vous êtes en concubinage, c'est la somme des revenus fiscaux de référence des **deux concubins** qui est prise en compte.

1. Articles R. 531-13 à D. 531-43 du Code de l'éducation

2. Le portail Scolarité Services est une offre de services en ligne mis à la disposition des représentants légaux de l'élève par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

## 2. Les enfants à charge rattachés à votre foyer fiscal :

- les enfants mineurs
- les enfants majeurs célibataires
- les enfants en situation de handicap

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pouvez bénéficier d'une bourse de lycée pour cette demande, selon les ressources de la famille et le nombre d'enfant(s) à charge :

Nombre d'enfant(s) à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou +
Plafond de revenus 2023 à ne pas dépasser	21 370€	23 012€	26 299€	30 409€	34 519€	39 451€	44 382€	49 314€

Pour savoir si vous avez droit à la bourse nationale du lycée, vous pouvez utiliser le simulateur :

<https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>

Il vous permet de savoir si vous pouvez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre élève et d'estimer son montant.



### Quels sont les documents justificatifs à joindre ?

- une copie de votre avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023
- ou tout autre document mentionnant votre numéro fiscal

Le numéro fiscal figure sur votre déclaration de revenus pré-remplie, sur vos avis d'impôt (avis de situation déclarative, impôt sur le revenu).

### Vous devez également fournir selon votre situation les documents suivants :

Selon votre situation	Documents complémentaires à fournir
Si vous vivez en <b>concubinage</b> <sup>3</sup>	- L'avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 de votre partenaire ou tout autre document mentionnant le numéro fiscal de votre partenaire
Si l'élève pour lequel vous demandez la bourse est <b>désormais à votre charge</b> et ne figurait pas sur votre avis d'imposition	- Attestation de paiement de la CAF indiquant les enfants à votre charge - Justificatif du changement de résidence de l'élève
Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la <b>tutelle</b>	- Copie de la décision de justice désignant le tuteur <b>et</b> une attestation de paiement de la CAF <b>ou</b> - De la décision du conseil de famille <b>et</b> une attestation de paiement de la CAF

### → Pour en savoir plus :

Vous pouvez contacter l'établissement fréquenté par votre enfant ou consulter :

<https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>

Pour les élèves qui poursuivent leurs études au CNED, vous pouvez consulter :

<https://www.cned.fr/eleve/les-modalites-de-demande-de-bourse-au-lycee>

3. Nous considérons que vous vivez en concubinage si vous partagez avec votre partenaire votre lieu de domicile sans avoir le même avis d'imposition.

## • Pix – Compétences numériques - (Rappel) :



À la rentrée 2024, une nouvelle certification *Pix* sera mise en place pour tous. Elle permettra de mieux rendre compte des compétences numériques de chacun et fera l'objet d'une remontée automatique dans le livret scolaire de l'élève et sur Parcoursup pour les élèves de **Tle**.

**Pour quoi faire ?** Fournir aux élèves une attestation qui valide officiellement le niveau de leurs compétences numériques. *Pix* s'adresse à tous les élèves de la **6<sup>ème</sup>** à la **Tle**.

**Cette certification consiste tout d'abord à faire un premier test de positionnement à terminer et à envoyer pour le samedi 19 octobre qui permettra à chacun des élèves de faire le point sur ce qu'il devra améliorer durant le reste de l'année.**

Pour les **3<sup>èmes</sup>** et **Tles**, s'ajoute une certification officielle qui se déroulera dans l'établissement :

→ entre **le lundi 17 mars** et **le vendredi 13 juin** pour les **3<sup>èmes</sup>**

→ entre **le jeudi 7 novembre** et **le vendredi 7 mars** pour les **Tles**

Vous trouverez ci-après le flyer présentant la nouvelle certification *Pix*.

Pour effectuer le premier test de positionnement avant les prochaines vacances de Toussaint, les élèves qui n'ont jamais utilisé *Pix* devront créer leur compte à partir de [pix.fr](http://pix.fr) (par la suite, il suffira de cliquer directement sur l'onglet « se connecter » pour accéder au compte). Les élèves qui ont déjà un compte, ils sont invités à retrouver et à reprendre les identifiants qu'ils ont utilisés l'an dernier, ils restent les mêmes.

Voici les codes par niveau (attention, si l'élève fait le test de positionnement sans passer par la campagne et le code de son niveau, c'est comme s'il ne faisait rien, son travail ne sera pas pris en compte par l'application) :

5 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	2 <sup>nde</sup>	1 <sup>ère</sup>	Tle
AFWZR795	WBWJPJ917	VSELX827	TBQGZS954	HQUZJ143	XBKNZE315

**Nouveauté : des tests seront à réaliser également en 6<sup>ème</sup>.** Ces élèves devront travailler sur deux campagnes dont les codes sont **ZLKVV741** et **GNOPEJ491**.

Les documentalistes assureront également une préparation à *Pix* mais ces séances ne dispensent en aucun cas des entraînements personnels réalisés à la maison.

**Rappel ! Pour tous les niveaux 6<sup>ème</sup> à Tle, il faut avoir terminé et envoyé ces tests avant le samedi 19 octobre.**

Des informations complémentaires figurent sur [pix.fr](http://pix.fr) (rubrique « accueil » et « découvrir pix »).

Bon courage à tous !

M. Czopek, G. Vigreux, C. Duez, S. Devey, S. Migalski, responsables de niveau

## • Remise des certifications Cambridge :



La remise des certifications Cambridge dont la préparation était assurée l'an dernier par M. Hecquet et M. Moreel se déroulera **le mardi 24 septembre à la récréation de 10h30 en salle de conseils** (attendre à l'accueil).

Les élèves dont la préparation était assurée par Mme Roncin se verront remettre leur certification à une autre date.

B. Hecquet, S. Moreel, professeurs d'anglais

## • Atelier jardinage :



L'atelier jardinage va reprendre ses activités prochainement. En attendant le mois **de novembre** propice à la plantation ou au repiquage, nous sollicitons les parents qui disposeraient à la maison d'arbustes, de boutures ou de rejets dont ils souhaitent se débarrasser pour que nous puissions les planter à St Michel afin d'égayer les espaces verts ou les cours de récréations.

Vous pouvez contacter Mme Duez via la messagerie *École Directe* à ce sujet.

C. Duez, responsable de l'atelier jardinage

## • Drapeau commémoratif des anciens combattants de la Première Guerre Mondiale de Solesmes :



Le drapeau commémoratif des anciens combattants de la Première Guerre Mondiale de Solesmes, mis en dépôt par la municipalité et le Souvenir français a été installé dans le hall d'accueil de l'établissement. Il sera porté par les élèves porte-drapeau lors du prochain défilé **du 11 novembre**. N'hésitez pas à venir découvrir son histoire et celle des soldats qu'il honore à l'accueil de l'établissement.

F. Dubois, A. Dubaille, responsables de l'atelier défense et citoyenneté

## • Club Manga le retour !



Nous y sommes ! Voici le retour du club Manga pour cette nouvelle année scolaire 2024/2025. Pour la troisième année consécutive, Matthieu Flourez, professionnel du dessin, nous accompagnera lors de chaque séance pour nous transmettre son savoir et ses techniques du dessin manga qui permettra aux débutants d'acquérir des bases solides et aux plus expérimentés de progresser.

Qui dit nouvelle année dit nouveaux projets. Ceux-ci seront présentés lors de la première séance.

Le club Manga se tiendra **chaque lundi soir de 17h30 à 19h00 à partir du lundi 7 octobre en salle 160** (bâtiment 6<sup>ème</sup>/5<sup>ème</sup>).

Si tu as envie de t'inscrire au club pour apprendre à dessiner en compagnie d'un véritable professionnel tout en discutant des dernières nouveautés livres, films et autres, tu es fait pour nous rejoindre. Le club est accessible à tous les niveaux (de la 6<sup>ème</sup> à la Tle).

Pour s'inscrire, il suffit de remplir le coupon joint à ce St Michel hebdo et de le déposer en vie scolaire **collège** dans l'urne qui se trouvera sur le comptoir à l'entrée. Si tu ne peux pas imprimer le coupon de chez toi et que tu n'as également pas eu l'occasion de le récupérer en vie scolaire (*il y sera également disponible*), tes parents pourront le recopier sur une feuille qu'ils n'oublieront pas de signer et que tu pourras également déposer dans l'urne.

Attention, il n'y a que 12 places disponibles. Rendre son coupon ne signifie pas que tu seras inscrit. En effet, le dépôt des coupons se fera **du lundi 23 au lundi 30 septembre inclus**. Ensuite, s'il y a plus de 12 coupons, un tirage au sort sera effectué. Une répartition équitable par niveau sera également envisagée au besoin. L'affichage du groupe pour l'année se fera sur le panneau information de chaque niveau concerné.

Enfin, si tu es curieux, voici la page Facebook professionnelle de Matthieu. Tu pourras y découvrir une partie de son travail et de ses ateliers : Facebook : *Akumatvayne*

*Y. Herbet, organisateur du club Manga*

## • Cartes élèves :



Cette semaine ont été distribuées les cartes officielles plastifiées au nom de chaque élève. Un code couleur a été défini en fonction des différents régimes.

<b>Demi-pensionnaire</b> <b>Blanc</b>	<b>Interne</b> <b>Orange</b>	<b>Externe</b> <b>Vert</b>	<b>Pique-nique</b> <b>Bleu</b>
--	---------------------------------	-------------------------------	-----------------------------------

Cette carte représente la carte d'identité de l'élève lui permettant d'accéder à la restauration, de se présenter en étude, de bipper à la borne de la vie scolaire dans le cadre d'un retard en cours ou de sortir **le mercredi midi** après les cours pour les niveaux 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>.

Chaque élève doit être en possession de cette carte lorsqu'il est présent dans l'établissement.

La carte ne doit en aucun cas être modifiée et dégradée (*découpée ou coloriée*).

**En cas de perte ou de dégradation de l'objet une facturation de 10 € sera demandée à l'élève pour l'attribution d'une nouvelle carte.**

*B. Vinci, conseiller principal d'éducation,  
S. Dosière, responsable de la vie scolaire*

## • Journée du vendredi 27 septembre - Fête de la St Michel - (Rappel) :



En raison des activités mises en place **le vendredi 27 septembre**, les libérations accordées pour l'après-midi sont suspendues en **collège** et en **lycée** et les arrivées tardives (09h35) sont suspendus en 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>.

*B. Vinci, conseiller principal d'éducation,  
S. Dosière, responsable de la vie scolaire*

## • Le bureau des élèves (BDE) :



Le Bureau des Élèves (BDE) de St Michel rouvre ses portes, avec une toute nouvelle équipe, dynamique et pleine d'enthousiasme ! Nous sommes des élèves passionnés et motivés prêts à organiser des événements inoubliables tout au long de l'année. Nous avons déjà prévu plusieurs actions, pour lancer cette nouvelle année, avec par exemple Octobre rose et les roses de la St Valentin. Le bureau est composé de Cassandre Legrand (*présidente*) et Agathe Crévisier (*vice-présidente*), Lucie Fiévet (*trésorière*) et Julie Deboucq (*vice-trésorière*), Victorine Cailleux (*secrétaire*) et Chloé Harbonnier (*vice-secrétaire*).

Restez connectés pour plus d'informations sur les dates et les détails des événements à venir dans le St Michel hebdo ou sur Instagram @bdesaintmichel, si vous avez des idées à nous proposer, des actions à mener ou même des questions à nous poser, n'hésitez pas à nous contacter.

*Les membres du BDE*



## • Garden volley :



L'AS volley vous invite à notre première Garden Volley **le mercredi 2 octobre à l'institution St Michel de Solesmes.**

### Voici quelques précisions :

- Le tournoi est gratuit, les établissements privés catholiques du même diocèse sont également invités,
- **arrivée à 13h00, début du tournoi à 13h30,**
- **fin du tournoi prévue pour 16h00,**
- Le tournoi se déroulera en extérieur, sur le stade de foot,
- pour le **collège** : tournoi 4 contre 4,
- pour le **lycée** : tournoi en 3 contre 3,
- possibilité d'ajouter des remplaçants et de mixer vos équipes.

### Pour cette belle journée, pensez à prévoir :

- des baskets adaptées à l'herbe,
- lunettes, casquette et crème solaire,
- Pensez à me rendre impérativement le coupon-réponse avec le nom des personnes avec lesquelles vous voulez faire le tournoi (*tous les coupons rassemblés*).

Le tournoi sera reporté si les conditions météorologiques sont défavorables.

Au plaisir de vous voir nombreux pour cette belle journée festive.

Sportivement.

M. Bogrand, enseignant d'EPS



## • Soirée chants et louange :



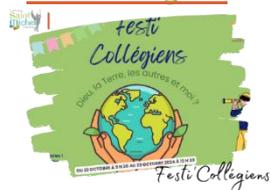
Dans le cadre du Centenaire, une soirée « *chants et louange* » est organisée à la chapelle de St Michel. Elle aura lieu **le vendredi 27 septembre, à 20h00**, dans le cadre de la journée festive. Elle sera animée par le groupe Logos, composé notamment d'anciens élèves.

Elle est ouverte à tous, habitués de ces soirées ou pas, paroissiens d'ici ou d'ailleurs, jeunes de tout le diocèse, et moins jeunes !

« Venez louer le Seigneur, vous les nations, venez célébrer son nom, tous les peuples ! Car sa bonté pour nous est grande ! »

« Venez louer le Seigneur, vous les nations, venez célébrer son nom, tous les peuples ! Car sa bonté pour nous est grande ! »

## • Festi'Collégiens :



### Dieu, la terre, les autres et moi ?

Deux jours fabuleux pour jouer, prier, réfléchir, rire, chanter, partager.

Pour tous les **collégiens** de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>, catéchisés ou non.

**Du mardi 22 à 09h30 au mercredi 23 octobre à 12h30**

(1<sup>ère</sup> semaine des vacances de Toussaint)

à la Maison du Diocèse 174 rue Léopold Dusart 59590 RAISMES

(covoiturage possible)

### À prévoir :

- Un pique-nique pour **le mardi midi**.
- Un duvet et un tapis de sol.
- Les jeunes qui pratiquent un instrument de musique peuvent l'apporter : ils pourront se joindre à l'animation musicale.
- P.A.F. : 15 € par **collégien** (10 € si plusieurs inscriptions de la même famille).

H. Dequidt, adjointe pour la pastorale scolaire

## Collège

Cinquième

Quatrième

Sixième

Troisième

### • Atelier chorale :



Atelier chorale

Un atelier chorale animé par un professeur de chant va à nouveau être mis en place cette année avec une représentation ouverte au public en fin d'année.

Programme de cette année : les chansons françaises à travers le temps.

Les élèves intéressés sont priés de s'inscrire en envoyant un mail via *École Directe* à Mme Duez (en précisant les nom, prénom et classe) ou en allant la voir directement à son bureau. Nous essaierons de satisfaire chaque demande malgré les contraintes liées aux emplois du temps.

C. Duez, adjointe de direction

Cinquième

### • Campagne de vaccination HPV :



Campagne de vaccination

Les infections à papillomavirus humains (*HPV*) sont très fréquentes et hautement transmissibles, essentiellement lors des contacts sexuels. On estime ainsi que 80% de la population est en contact à un moment de sa vie avec ces virus. Souvent asymptomatiques, les infections à *HPV* sont parfois à l'origine de lésions précancéreuses et/ou des cancers du col de l'utérus et d'autres cancers, par exemple celui de la gorge. La vaccination contre les *HPV* prévient jusqu'à 90% de ces infections.

Elle est recommandée depuis plusieurs années chez les filles et les garçons âgés de 11 à 14 ans afin de réduire voire éliminer les cancers induits par ces infections.

Afin d'améliorer la couverture vaccinale chez les filles et les garçons et comme annoncé par le président de la République le **28 février 2023**, une campagne nationale de vaccination contre les *HPV* en milieu scolaire est déployée par le ministère de la santé et de la prévention en lien avec le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.

Cette campagne de vaccination contre les *HPV* est reconduite afin d'améliorer encore le nombre de d'adolescent vaccinés.

Comme l'année dernière, une vaccination contre les infections à papillomavirus humains sera proposée à tous les élèves entrants en classe de 5<sup>ème</sup>. Le schéma vaccinal se compose de deux doses espacées de minimum 5 mois. La première dose est prévue le **mardi 10 décembre** (après-midi).

Cette vaccination, sûre et efficace, est volontaire et totalement gratuite. Elle sera réalisée par des équipes mobiles issues notamment des centres de vaccination et composées de personnels qualifiés et équipés pour la vaccination des adolescents.

Cette campagne 2024/2025 s'inscrit dans la continuité de la précédente avec 2 évolutions majeures :

- L'extension de la campagne vaccinale *HPV* aux rattrapages vaccinaux DTP-coqueluche, hépatite B, rougeole-oreillons-rubéole, méningocoques ACWY.
- Les modalités de recueil de l'autorisation parentale. L'autorisation des 2 parents est requise. Toutefois, le support du recueil a évolué avec la mise à disposition d'une version dématérialisée afin d'améliorer la qualité des informations d'une part, de fluidifier leur transmission vers le centre de vaccination d'autre part.

Il sera toujours possible de diffuser le formulaire papier aux familles éloignées du numérique et nécessitant un accompagnement pour le remplissage.

Deux possibilités :

- sous enveloppe cachetée (version papier)
- À partir du lien suivant : <https://hdf.campagnehpv.fr> (version dématérialisée)

Le jour de la séance de vaccination, les enfants, dont les parents ont autorisé la vaccination, devront être munis de leur carnet de santé ou de vaccination.

**Uniquement pour les familles acceptant de faire vacciner leur enfant au sein du collège, cette enveloppe doit être cachetée et est à rendre au bureau de M. Vigreux avant le vendredi 27 septembre dernier délai.**

G. Vigreux, responsable du niveau 5<sup>ème</sup>

Cinquième

Quatrième

## • Élections des élèves-délégués :



Election des délégués de classe

Les élèves désireux de se présenter aux élections des élèves-délégués **le vendredi 4 octobre** sont invités à préparer une affiche de candidature qui sera exposée. Des précisions ont été données en heure de vie de classe.

G. Vigreux, responsable des niveaux 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>

## • Séjour en Normandie - Plages du débarquement :



Plages du débarquement en Normandie

Les inscriptions sont maintenant terminées, les familles qui ont inscrit leur enfant à cette sortie du niveau 3<sup>ème</sup> sont priées de me faire parvenir 4 chèques de 50 € qui seront respectivement encaissés **début novembre, janvier, mars et mai**. Le chèque de 100 € non-remboursable remis à l'inscription sera encaissé **le mardi 1<sup>er</sup> octobre**.

C. Duez, responsable du niveau 3<sup>ème</sup>

## • Documents non rendus :



Documents à rendre

Certains élèves n'ont toujours pas rendu la photocopie de la carte d'identité ou du passeport en vue de l'inscription au brevet et le talon pour la Normandie (*obligatoire que l'on participe ou non*). Les élèves ont été informés et déjà convoqués, ils doivent ramener ces documents **le lundi 23 septembre** au bureau de Mme Duez.

C. Duez, responsable du niveau 3<sup>ème</sup>

## • Conférence et exposition – Solesmes et la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale - (Rappel) :



Conférence et exposition Solesmes et la 2ème guerre mondiale

Les élèves de 3<sup>ème</sup> se rendront à l'hôtel de ville de Solesmes **les lundi 23 ou mardi 24 septembre** selon les classes pour assister à la conférence de Mme Pardon, historienne locale et à une exposition de photos sur les créneaux suivants :

	Lun. 23 sept.		Mar. 24 sept.		
	3 <sup>ème</sup> Bleuet	3 <sup>ème</sup> Jasmin	3 <sup>ème</sup> Glycine	3 <sup>ème</sup> Myosotis	3 <sup>ème</sup> Edelweiss
Horaires de la conférence	<b>14.00 - 15.10</b>	<b>15.35 - 16.55</b>	<b>10.55 - 12.20</b>	<b>14.00 - 15.20</b>	<b>15.35 - 16.55</b>
Départ de St Michel	<b>13.45</b> Mme Dubaille	<b>15.10</b> M. Dubois	<b>10.45</b> Mme Bouillard	<b>13.45</b> Mme Descamps	<b>15.25</b> Vie Scolaire
Départ de la mairie	<b>15.25</b> Mme Dubaille	<b>16.55</b> Vie scolaire	<b>12.20</b> Mme Bouillard	<b>15.10</b> Mme Descamps	<b>16.55</b> Mme Sénéchal

Les élèves devront prendre de quoi écrire (*papier et stylos*) et prévoir une tenue vestimentaire adaptée à la météo prévue lors de la sortie.

C. Duez, responsable du niveau 3<sup>ème</sup>

## • Certification Pix :



Pix - Compétences numériques

Dans le **St Michel hebdo n°2** figurait le code de campagne des 3<sup>èmes</sup> : **VSSEKX827** et la date limite pour effectuer le test de positionnement : **le samedi 19 octobre**.

À ce jour une seule élève a réalisé le test (*et nous l'en félicitons !*) et aucun élève n'est passé signaler un problème de code d'accès...

Il est urgent de commencer cette validation, ne serait-ce que pour vérifier que tout fonctionne correctement.

**Précision** : n'envoyez pas votre saisie tout de suite mais attendez **le mardi 15 octobre** car vous pouvez réaliser ce test en plusieurs fois (*une fois envoyée, vous ne pourrez plus rien saisir*).

C. Duez, responsable du niveau 3<sup>ème</sup>

## • Brevet des collèges 2025 :



Brevet des collèges

Suite aux récentes annonces gouvernementales, les modalités d'obtention du brevet des collèges présentées en réunion d'information restent d'actualité (*pas de changement pour cette année*).

Les dates officielles des épreuves écrites sont définitivement **les jeudi 26 et vendredi 27 juin**. Elles se dérouleront fort probablement au collège St Exupéry de Solesmes.

Par contre, l'épreuve orale officielle **du vendredi 2 mai** se déroulera à St Michel.

C. Duez, responsable du niveau 3<sup>ème</sup>

## • Conventions de stage :



Le stage d'observation des 3<sup>èmes</sup> se déroulera entre **le lundi 2** et **le samedi 7 décembre**. Certains élèves ont déjà rendu à Mme Duez les 3 exemplaires remis à chacun le jour de la rentrée. Si ces 3 exemplaires sont rendus intégralement complétés et signés du responsable de stage, de la famille et de l'élève, ils sont enregistrés et deux sont rendus à l'élève : un pour la famille et un pour l'entreprise. S'ils sont incomplets ou non signés, ils sont restitués à l'élève.

Pour rappel, les informations concernant le nombre d'heures à effectuer et les horaires légaux se trouvent sur le [site de l'établissement](#) dans la rubrique « collège », « suivi & accompagnement des élèves » et « parcours avenir ».

Les retardataires sont invités à intensifier leur recherche afin de rendre leurs trois exemplaires au plus vite, directement au bureau de Mme Duez.

C. Duez, responsable du niveau 3<sup>ème</sup>

## • Devoirs surveillés :



Voici le planning des devoirs surveillés de 3<sup>ème</sup> pour cette année scolaire. La plage des 3<sup>ème</sup> Bleuet et des 3<sup>ème</sup> Jasmin a été modifiée par rapport à la version initiale, les élèves en ont été avertis. Elle se situe toujours en semaine 2.

	3 <sup>ème</sup> Bleuet <u>Mardi</u> 9.35 – 10.30 Salle 225	3 <sup>ème</sup> Edelweiss <u>Lundi</u> 16.20 - 17.15 Salle 225	3 <sup>ème</sup> Glycine <u>Mardi</u> 15.25 - 16.20 Salle 225	3 <sup>ème</sup> Jasmin <u>Mercredi</u> 8.40 - 9.35 Salle 004	3 <sup>ème</sup> Myosotis <u>Lundi</u> 15.25 - 16h20 Salle 225
Hist.	<u>24 sept.</u>	<u>23 sept.</u>	<u>24 sept.</u>	<u>25 sept.</u>	<u>23 sept.</u>
Techno	<u>8 oct.</u>	<u>7 oct.</u>	<u>8 oct.</u>	<u>9 oct.</u>	<u>7 oct.</u>
<i>Vacances de Toussaint</i>					
Phys.	<u>5 nov.</u>	<u>4 nov.</u>	<u>5 nov.</u>	<u>6 nov.</u>	<u>4 nov.</u>
Forum d'orientation	<u>Le mer. 20 nov.</u>				
Brevet blanc	<u>les jeu. 21 et ven. 22 nov.</u>				
Stage d'observation	<u>du lun. 2 au sam. 7 déc.</u>				
SVT	<u>17 déc.</u>	<u>16 déc.</u>	<u>17 déc.</u>	<u>18 déc.</u>	<u>16 déc.</u>
<i>Vacances de Noël</i>					
Maths	<u>14 janv.</u>	<u>13 janv.</u>	<u>14 janv.</u>	<u>15 janv.</u>	<u>13 janv.</u>
Hist.	<u>28 janv.</u>	<u>27 janv.</u>	<u>28 janv.</u>	<u>29 janv.</u>	<u>27 janv.</u>
<i>Vacances d'hiver</i>					
Brevet des collèges	<u>Les mar. 25 et mer. 26 févr.</u>				
Maths	<u>11 mars</u>	<u>10 mars</u>	<u>11 mars</u>	<u>12 mars</u>	<u>10 mars</u>
Techno	<u>25 mars</u>	<u>24 mars</u>	<u>25 mars</u>	<u>26 mars</u>	<u>24 mars</u>
<i>Vacances de printemps</i>					
	<u>22 avr.</u>	<u>Lun. de Pâques</u>	<u>22 avr.</u>	<u>23 avr.</u>	<u>Lun. de Pâques</u>
SVT	<u>6 mai</u>	<u>5 mai</u>	<u>6 mai</u>	<u>7 mai</u>	<u>5 mai</u>
Phys.	<u>20 mai</u>	<u>19 mai</u>	<u>20 mai</u>	<u>21 mai</u>	<u>19 mai</u>
Franç.	<u>3 juin</u>	<u>2 juin</u>	<u>3 juin</u>	<u>4 juin</u>	<u>2 juin</u>
Brevet des collèges	<u>Les jeu. 26 et ven. 27 juin</u>				

C. Duez, responsable du niveau 3<sup>ème</sup>

• **Calculatrice graphique - (Rappel) :**



Les mathématiques au lycée nécessitent l'utilisation d'une calculatrice dite « graphique ». Si votre enfant n'en possède pas, nous vous conseillons par « commodité pédagogique » d'acheter la calculatrice CASIO Graph 35+E II incluant le nouveau menu de programmation en langage « Python ».

**Il est important de signaler qu'un élève qui suivra la spécialité de mathématiques en 1<sup>ère</sup> et/ou en Tle devra avoir une calculatrice avec le mode examen comme par exemple la CASIO**

**Graph 35+E II citée précédemment.**

Pour vous faciliter les démarches, une cagnotte en ligne a été mise en place pour vous faire bénéficier du meilleur prix (voir le document joint à ce St Michel hebdo).

Pour toute question, n'hésitez pas à vous rapprocher du professeur de mathématiques.



**ACHAT GROPÉ DE CALCULATRICES SUR L'ESPACE CAGNOTTE  
DE VOTRE ETABLISSEMENT SCOLAIRE :**

**Cagnotte : Calculatrice lycée Saint Michel**

**Établissement scolaire : Lycée Saint Michel**

**Espace cagnotte :** <https://edu.casio.com/fr/ec/pot/shared/code/2409106789>

**Date limite de commande : 30/09/2024**



Chers parents,

L'équipe enseignante a décidé de recommander des calculatrices CASIO pour la prochaine rentrée scolaire de votre enfant. Les calculatrices CASIO sont développées en collaboration avec des enseignants français pour convenir parfaitement aux programmes scolaires et sont autorisées aux examens.

**Cette année, votre établissement scolaire a mis en place une cagnotte en ligne pour vous faire bénéficier des meilleurs prix et simplifier votre achat.**

Vous y retrouverez les **calculatrices suivantes**, ainsi que des **accessoires exclusifs** pour personnaliser ou protéger votre calculatrice :



Si les calculatrices présentes sur votre cagnotte font l'objet d'une offre de remboursement CASIO, cette réduction est directement intégrée dans le prix proposé sur votre cagnotte : pas besoin d'envoyer de dossier ou de justificatif pour en bénéficier.

**Comment ça marche ?**

**1/** Rendez-vous sur l'espace cagnotte de votre établissement scolaire :

<https://edu.casio.com/fr/ec/pot/shared/code/2409106789>



**2/** Sélectionnez la calculatrice et les accessoires. Payez directement en ligne via carte bancaire ou PayPal. **Date limite de commande : 30/09/2024**

**3/** Votre commande sera envoyée à l'établissement scolaire 7 à 10 jours après la date de clôture de la cagnotte, et remise à votre enfant par l'enseignant.

Retrouvez plus d'informations sur les cagnottes CASIO ici : [www.casio-education.fr/cagnotte-familles/](http://www.casio-education.fr/cagnotte-familles/)

Pour toute question, vous pouvez nous envoyer un email à [education-france@casio.fr](mailto:education-france@casio.fr), ou contacter l'enseignant en charge de la cagnotte.

Seconde



Première



## • Séjour à New York :



Nous proposons aux lycéens de 2<sup>nd</sup>e et de 1<sup>ère</sup> de partir **du lundi 14 au samedi 19 avril** (*déplacement inclus*) à la découverte de la ville qui ne dort jamais, New York !

Le prix du séjour sera compris entre 1 700 et 2 000 €, avec la possibilité d'effectuer un paiement échelonné. L'aller et le retour par l'aéroport de Zaventem (*banlieue de Bruxelles*) seront assurés par les familles. Diverses actions seront menées pour alléger le coût de ce voyage autant que possible.

Afin d'estimer l'effectif prévisionnel de ce séjour, nous invitons les lycéens désireux de s'inscrire à envoyer, au plus tard **le lundi 30 septembre à 09h00**, un mail à Mme Duez, adjointe de direction via *École Directe* en précisant leurs nom, prénom et classe et en mettant en objet « New York ».

S. Moreel, professeur d'anglais

Première



## • Soutenance orale de stage 2<sup>nd</sup>e - (Juillet 2024) :



Les notes de soutenance orale de stage de 2<sup>nd</sup>e ont été remises aux élèves de 1<sup>ère</sup> cette semaine. Elles seront comptabilisées dans la moyenne de l'enseignement moral et civique.

D. Nowak

## • Séjour à Londres et à Oxford :



Un séjour à Londres et à Oxford est proposé aux élèves de 1<sup>ère</sup> **du mercredi 25 au vendredi 28 février**.

**Au programme** : visite du cœur historique de la capitale britannique en passant par les lieux emblématiques, notamment le quartier de Westminster avec les symboles de la monarchie et des institutions politiques (*Buckingham Palace, Westminster Abbey, Trafalgar Square, Buckingham Palace, Piccadilly Circus, Covent Garden*) mais également le quartier de la City avec la Tour de

Londres et le *Tower Bridge*, une visite guidée du *Globe Theatre*, reconstitution d'un théâtre élisabéthain de l'époque de William Shakespeare, la visite du British Museum, de la ville et du *Christchurch College* d'Oxford ainsi que la visite du château et de la vieille ville de Windsor.

Le coût de ce voyage s'élèvera à 490 € et comprendra le trajet en autocar, les traversées en ferry Calais-Douvres, l'hébergement en famille (3 nuits), les visites et les assurances. Merci de noter qu'un supplément s'appliquera pour les élèves majeurs au moment du voyage et pour les élèves ayant un régime alimentaire particulier (*allergies...*).

Un passeport en cours ou une carte d'identité en cours de validité sera obligatoire. Bien qu'un accord franco-britannique autorise à nouveau l'entrée des élèves français (*mineurs*) au Royaume-Uni avec une simple carte d'identité, le passeport reste à privilégier pour faciliter le passage aux douanes.

Une autorisation parentale de sortie du territoire accompagnée de la pièce d'identité du signataire et d'une copie du livret de famille sera également exigée tout comme la carte européenne d'assurance maladie. Cette dernière est à demander auprès de votre caisse primaire d'assurance maladie.

**Les élèves intéressés sont priés de déposer auprès de M. Migalski une enveloppe libellée aux nom, prénom et classe de l'élève :**

→ 4 chèques de 100 € à l'ordre de l'OGEC St Michel qui seront respectivement encaissés **le mardi 15 octobre, le vendredi 15 novembre, le lundi 16 décembre et le mercredi 15 janvier** ;

→ 1 chèque de 90 € à l'ordre de l'OGEC St Michel qui sera retiré **le vendredi 14 février** ;

→ 1 photocopie du passeport ou de la carte d'identité de l'élève (*recto/verso*) ;

→ 1 photocopie du passeport ou de la pièce d'identité en cours de l'élève ;

→ 1 photocopie de la carte européenne d'assurance maladie de l'élève ;

→ 1 autorisation parentale de sortie du territoire signée par les deux parents et accompagnée d'une photocopie de la pièce d'identité des signataires et d'une copie du livret de famille. Le formulaire est à compléter en ligne, à télécharger, à imprimer puis à signer à partir de l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>.

**Le nombre de places étant limité à 50 élèves, les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée.**

S. Migalski, responsable du niveau 1<sup>ère</sup>

S. Devey, S. Fiévet, S. Pruja, enseignantes en lycée

Première

Terminale

## • Calendrier pédagogique :



Le calendrier pédagogique annuel a été communiqué aux élèves et envoyé aux familles via la messagerie *École Directe* **ce vendredi 20 septembre**. Merci d'en prendre connaissance et de noter que ce dernier est **prévisionnel** et **qu'il est susceptible d'être modifié** en raison des directives ministérielles et rectorales.

S. Migalski, responsable des niveaux 1<sup>ère</sup> et Tle

## • Réunion d'information de rentrée - (**Rappel**) :



Pour rappel, une réunion d'information à destination des familles des élèves de 1<sup>ère</sup> et Tle avec les professeurs principaux se déroulera **le lundi 23 septembre à partir de 18h15 en salle de conférence St Gabriel puis en salle de classe**.

Un code portillon permettant d'accéder à l'établissement a été envoyé aux familles via la messagerie *École Directe* en fin de semaine.

S. Migalski, responsable des niveaux 1<sup>ère</sup> et Tle

C. Duriez, S. Fiévet, V. Laude, professeurs principaux du niveau 1<sup>ère</sup>

A. Gilleron, F. Vanhove, F. Courcelle, A. Bona, S. Migalski, professeurs principaux du niveau Tle

Terminale

## • Séjour à Florence, Pise et Sienne - Du lundi 28 avril au vendredi 2 mai :



Un séjour à Florence, Sienne et Pise est proposé en priorité aux élèves de Tle.

**Au programme : 3 jours à Florence et une excursion d'une journée à Sienne et Pise**

→ **À Florence** : le Ponte Vecchio, le dôme de Santa Maria del Fiore, les Offices, le Musée San Marco, la chapelle des Médicis, les jardins de Boboli, ses nombreuses places.

→ **À Sienne** : la piazza del Campo et la Fonte Gaia, Palazzo Publico, le Duomo...

→ **À Pise** : le Duomo, le Campo dei Miracoli, la cathédrale, la Tour Penchée.

Le coût du voyage s'élève à **610 € environ**. Il comprend le trajet en bus, le logement à l'hôtel, les repas sur place, les visites, les assurances. Le logement se fera en hôtel- auberge.

Une pièce d'identité en cours de validité est nécessaire, une autorisation de sortie du territoire est demandée avec une copie de la pièce d'identité du parent signataire et du livret de famille. La carte européenne d'assurance maladie est à demander à votre caisse primaire d'assurance maladie.

Les élèves intéressés sont priés de donner aux enseignants organisateurs, les photocopies des documents demandés ci-dessus et les chèques dans une enveloppe libellée à leur nom, prénom et classe.

**Le paiement se fera en 5 fois** : un chèque à l'ordre de l'OGEC St Michel de 210 € (*non remboursable*), encaissé **en octobre** et 4 autres chèques de 100 €, encaissés respectivement **en novembre, décembre, janvier et février**.

Pour toute question, n'hésitez pas à vous rapprocher de Mme Vanhove, Mme Devey, Mme Fievet ou M. Migalski.

S. Devey, S. Fiévet, F. Vanhove, S. Migalski

Internat

## • Valises - (**Rappel**) :



Par mesure de sécurité, les valises doivent être obligatoirement déposées dans le local à bagages situé dans la cour du lycée.

Merci de votre compréhension.

C. Laliberté, I. Ledieu, P. Lenaars, maitres d'internat

• **Elections des élèves délégués :**



**Jeudi 19 septembre**, les internes ont voté pour élire leurs délégués et suppléants.  
Les résultats sont les suivants :

Internat filles	Collège	Lycée	Internat	Collège	Lycée
	Titulaire : Mayline GERARD <i>4<sup>ème</sup> Budapest</i>	Titulaire : Chloé GALLOIS <i>1<sup>ère</sup> A</i>		Titulaire : Noa VICTOIRE <i>5<sup>ème</sup> Giverny</i>	Titulaire : Estéban WATREMEZ <i>2<sup>nde</sup> A</i>
Suppléante : Helyne RAMETTE <i>6<sup>ème</sup> Ste Thérèse</i>	Suppléante : Rachel GIRARD <i>2<sup>nde</sup> B</i>	Suppléant : Raphaël PLUMECOCQ <i>5<sup>ème</sup> Vaux-le-Vicomte</i>	Suppléant : Maël SENECAUT <i>Tle C</i>		

Félicitations à tous, et merci pour votre engagement.

*C. Laliberté, I. Ledieu, P. Lenaars, maitres d'internat*

• **Planning de la semaine :**

## Ma semaine à l'internat

DU LUNDI 23 AU VENDREDI 27 SEPTEMBRE

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<p>08h15 - 08h35</p> <p style="background-color: #E67E22; color: white; padding: 2px;">Dépot des valises</p>		<p>Visite du centre d'incendie et de secours de Solesmes</p>		<p style="background-color: #E67E22; color: white; padding: 2px;">Dépot des valises</p>
<p>17h45 - 18h45</p> <p style="background-color: #2ECC71; color: white; padding: 2px;">Étude</p> <p style="background-color: #E67E22; color: white; padding: 2px;">CDI</p>	<p style="background-color: #2ECC71; color: white; padding: 2px;">Étude</p> <p style="background-color: #E67E22; color: white; padding: 2px;">CDI</p>	<p style="background-color: #2ECC71; color: white; padding: 2px;">Étude</p>	<p style="background-color: #2ECC71; color: white; padding: 2px;">Étude</p>	
<p>18h45 - 19h45</p> <p style="background-color: #2ECC71; color: white; padding: 2px;">Repas</p>	<p style="background-color: #2ECC71; color: white; padding: 2px;">Repas</p>	<p style="background-color: #2ECC71; color: white; padding: 2px;">Repas</p>	<p style="background-color: #E67E22; color: white; padding: 2px;">Les anniversaires du mois</p>	

**A noter sur l'agenda**

**25/09** Visite du centre d'incendie et de secours de Solesmes pour les 6<sup>e</sup>/5<sup>e</sup>

**26/09** Anniversaires du mois

Important !

Les anniversaires de la semaine

Océlia R.  
Inès Julianna P.

ACCOMPAGNER

ENCOURAGER

RÉUSSIR

*C. Laliberté, I. Ledieu, P. Lenaars, maitres d'internat*

## Restauration

• **Menu de la semaine :**

Au menu cette semaine à la cantine

DU LUNDI 23 AU VENDREDI 27 SEPTEMBRE

	MIDI	SOIR
Lundi	<p>Chipolatas aux herbes Merguez</p> <p>ACCOMPAGNEMENTS Semoule Ratatouille</p>	<p>Steak d'emmental</p> <p>ACCOMPAGNEMENTS Cœur de blé Piperade</p>
Mardi	<p>Boulettes au soja à la tomate et au basilic Steak d'emmental</p> <p>ACCOMPAGNEMENTS Pommes rissolées Brocolis gratinés</p>	<p>Omelette au fromage</p> <p>ACCOMPAGNEMENTS Gratin de pommes de terre Haricots beurre</p>
Mercredi	<p>Lasagnes à la bolognaise Lasagnes au saumon et aux épinards</p> <p>ACCOMPAGNEMENTS Salade verte</p>	<p>Cheeseburger</p> <p>ACCOMPAGNEMENTS Potatoes au paprika</p>
Jeudi	<p>Nuggets de volaille Jambon braisé</p> <p>ACCOMPAGNEMENTS Macaroni Julienne de légumes à l'huile d'olive</p>	<p>Jambon blanc</p> <p>ACCOMPAGNEMENTS Boulgour Haricots verts persillés</p>
Vendredi	<p>Filet de merlu sauce crevettes Poisson meunière</p> <p>ACCOMPAGNEMENTS Riz jaune Haricots plats en persillade</p>	<p style="background-color: #f44336; color: white; padding: 5px; font-size: 12px;">Retrouvez dans votre restaurant, en plus du menu du jour, un buffet d'entrées (crudités, charcuteries, entrées chaudes..) et un buffet de desserts (yaourts variés, pâtisseries, corbeille de fruits ...)</p>

Cafétéria

	LUN	Jambon Maroilles	MAR	Chèvre miel	MER	Jambon	JEU	Poulet	VEN	Kebab
		Fromage Poulet crudités		Jambon Thon crudités		Fromage Poulet crudités		Jambon Thon crudités		Fromage Poulet crudités
		Fromage						Pesto		

L'équipe Api restauration

### Coupon réponse « Club Manga »

Document distribué aux élèves   
  Document distribué aux élèves inscrits   
  Document disponible à la vie scolaire collège  
 À remettre à Y. HERBET, organisateur de l'atelier Manga dès **le lundi 23 septembre**.

Monsieur, Madame : .....

père / mère de :

Nom : ..... Prénom : ..... en classe de : .....

autorise(nt) leur enfant à s'inscrire au club Manga qui aura lieu **chaque lundi de 17h30 à 19h00**, à partir **du lundi 7 octobre**.

*(\*) Rappel : Rendre le coupon ne signifie pas que l'élève est inscrit (un tirage au sort aura lieu si le nombre de demandes est supérieur à la capacité d'accueil).*

Signature des représentants légaux :

Signature de l'élève :

**Coupon réponse « Garden Volley »**

Document distribué aux élèves       Document distribué aux élèves inscrits       Document disponible à la vie scolaire collège et lycée  
À remettre à M. BOGRAND avant le **mardi 24 septembre**.

Monsieur, Madame : ..... père / mère de :

Nom : ..... Prénom : ..... en classe de : .....

autorise(nt) leur enfant à participer au tournoi Garden Volley **du mercredi 2 octobre** et atteste(nt) avoir pris connaissance des modalités de la compétition.

L'élève s'inscrit avec :

- |            |            |
|------------|------------|
| 1. → ..... | 4. → ..... |
| 2. → ..... | 5. → ..... |
| 3. → ..... | 6. → ..... |

Signature des représentants légaux :

Signature de l'élève :



**Coupon réponse « Séjour Londres et Oxford »**

Document distribué aux élèves       Document distribué aux élèves inscrits       Document disponible à la vie scolaire collège et lycée  
À remettre à M. Migalski.

Monsieur, Madame : ..... père / mère de :

Nom : ..... Prénom : ..... en classe de 1<sup>ère</sup> : .....

autorise(nt) leur enfant à participer au séjour à Londres et à Oxford **du mardi 25 au vendredi 28 février**.

n'autorise(nt) pas leur enfant à participer au voyage.

atteste(nt) que leur enfant ne fait pas l'objet d'une interdiction de sortie du territoire français.

Signature des représentants légaux :

Signature de l'élève :



**Coupon réponse « Séjour à Florence, Pise et Sienne »**

Document distribué aux élèves       Document distribué aux élèves inscrits       Document disponible à la vie scolaire collège et lycée  
À remettre à Mmes Devey, Fiévet ou Vanhove, M. Migalski.

Monsieur, Madame : ..... père / mère de :

Nom : ..... Prénom : ..... en classe de Tle : .....

autorise(nt) leur enfant à participer au séjour à Florence, Pise et Sienne **du lundi 28 au vendredi 2 mai** et joigne(nt) les documents et photocopies demandés.

n'autorise(nt) pas leur enfant à participer au voyage.

Signature des représentants légaux :

Signature de l'élève :

